
Document WSIS/PC-2/DOC/5-F
15 janvier 2003
Original: anglais

Note du Secrétariat exécutif du SMSI

**RAPPORT DE LA CONFÉRENCE RÉGIONALE PANEUROPÉENNE
POUR LE SMSI
(BUCAREST, 7-9 NOVEMBRE 2002)**

Le rapport ci-joint, reçu du Secrétariat exécutif du SMSI, est transmis à la deuxième réunion du Comité de préparation (PrepCom-2) du Sommet mondial sur la société de l'information.

Annexe : 1

DÉCLARATION DE BUCAREST

CONFÉRENCE PANEUROPÉENNE DE BUCAREST POUR LA PRÉPARATION DU SOMMET MONDIAL SUR LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION

VERS UNE SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION: PRINCIPES, STRATÉGIE ET ACTIONS PRIORITAIRES - 9 NOVEMBRE 2002

Les Etats Membres de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe se sont réunis à Bucarest lors de la Conférence paneuropéenne sur la Société de l'information (7-9 novembre 2002) et sont convenus des principes et des priorités suivants:

Pour une Société de l'information ouverte à tous (E-inclusion)

La Conférence régionale européenne envisage une Société de l'information où toutes les personnes, sans aucune discrimination, exercent leur droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées, par quelque moyen d'expression que ce soit.

La Société de l'information offre de grandes possibilités de promouvoir le développement durable, la démocratie, la transparence, la responsabilité et la bonne gouvernance. L'exploitation complète des nouvelles opportunités offertes par les technologies de l'information et de la communication (TIC) et de leur association avec les médias traditionnels, ainsi que des mesures appropriées face aux enjeux de la fracture numérique, devraient être des éléments clés de toute stratégie, nationale ou internationale, visant à réaliser les objectifs de développement fixés par la Déclaration du Millénaire. Il faut en outre privilégier une approche centrée sur l'être humain, qui mette l'accent sur les objectifs sociaux, culturels et économiques, ainsi que sur la gouvernance, l'objectif étant de faire en sorte que les connaissances et l'expérience de chacun trouvent leur place dans ce processus en tant que moteur de la nouvelle Société de l'information.

Les principaux piliers de la Société de l'information sont la diffusion et le partage de l'information, avec la participation de toutes les parties concernées - gouvernements, secteur privé et société civile. Leur contribution joue un rôle crucial dans les efforts déployés pour mettre les avantages de la Société de l'information à la portée de tous. Les gouvernements et les autres partenaires doivent en outre créer les conditions nécessaires pour assurer aux femmes, tout comme aux hommes, un accès à l'information et aux connaissances, et leur donner des chances égales de participer et de prendre des décisions dans tous les domaines relatifs à l'élaboration des politiques et des cadres régissant l'utilisation des TIC. Les initiatives mondiales et régionales doivent s'inspirer des

initiatives déjà prises ou en cours au niveau des Etats et des organisations régionales et internationales, ainsi que de la contribution du secteur privé et de la société civile. Les Etats Membres ont salué la participation active de ces partenaires et leur contribution à l'ensemble des travaux.

Les principes fondamentaux suivants visent à définir les grandes orientations des cyberstratégies en vue de l'édification d'une société de l'information. Dans ce contexte, il est, d'ores et déjà, possible d'identifier un certain nombre de thèmes prioritaires.

Principe 1. Donner accès à l'information et à la connaissance

Tant les particuliers que les organisations doivent avoir accès à l'information, à la connaissance et aux idées. En particulier, l'information relevant du domaine public devrait être facilement accessible. L'information, sans laquelle on ne peut prendre de décisions efficaces et transparentes, constitue le fondement de la démocratie. La connaissance est le vecteur essentiel de la transformation de la société mondiale et des communautés locales. Les politiques publiques devraient élargir les possibilités offertes pour l'information de tous, handicapés y compris, entre autres par la création de contenus, ce qui contribuerait à réduire les inégalités. Les TIC peuvent permettre, non seulement de renforcer l'efficacité des prestations du service public, mais encore d'associer les particuliers à l'élaboration des politiques publiques. En outre, la technologie des communications n'est pas une fin en soi, mais un moyen d'offrir un contenu de qualité dans le contexte de la société de l'information. En ce sens, les médias - sous leurs différentes formes - apparaissent comme un des principaux moyens de promouvoir l'information publique, le développement de la société et la cohésion sociale.

Principe 2. Promouvoir l'accès universel à un prix abordable

Pour pouvoir garantir à tous les partenaires un accès, sûr, fiable et financièrement abordable à l'information, et pour pouvoir moderniser les services pertinents, il faut impérativement avoir mis en place une infrastructure suffisamment développée. L'amélioration de la connectivité revêt une importance particulière à cet égard, avec la contribution des secteurs public et privé, dans le cadre de partenariats. Le développement communautaire est un élément crucial de la stratégie visant à instaurer l'accès universel à l'information et à la connaissance. Les centres d'accès communautaire et les services publics (bureaux de poste, bibliothèques, écoles) peuvent contribuer efficacement à promouvoir l'accès universel, notamment dans les zones isolées, ce qui est fondamental pour le développement de ces régions. En outre, afin d'assurer une meilleure accessibilité financière, il faudrait favoriser la création d'un environnement suffisamment ouvert et concurrentiel.

Principe 3. Promouvoir la diversité linguistique et l'identité culturelle

La Société de l'information est fondée sur le respect de l'expression culturelle et sur la possibilité qui est offerte d'en tirer pleinement parti. Les nouvelles TIC doivent encourager la diversité culturelle et le multilinguisme et renforcer la capacité des Etats à élaborer des politiques dynamiques à cet effet. L'accès à la connaissance et à l'information enrichissent le contenu du domaine public et favorisent la compréhension mutuelle et le respect de la diversité.

Principe 4. Développer les capacités humaines par le biais de l'éducation et de la formation

Les Etats doivent concevoir des stratégies éducatives globales et novatrices. Chacun devrait être en mesure d'acquérir les compétences nécessaires pour pouvoir jouer un rôle actif dans la Société de l'information, en comprendre le fonctionnement, et tirer pleinement parti des possibilités qu'elle offre. Chacun devrait s'attacher à définir ses propres besoins et participer à la conception de programmes visant à les satisfaire.

Ces compétences, qui intègrent des notions relatives aux TIC dans le contexte de connaissances plus vastes, s'acquièrent en règle générale dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur, par le biais de la formation en cours d'emploi, mais également, et de plus en plus, par celui de l'apprentissage à distance. Du fait de l'évolution technologique, l'apprentissage à vie et la formation permanente s'imposeront à tous. La politique publique doit prendre en compte les inégalités dans l'accès à une éducation et à une formation de qualité, notamment dans le cas des groupes particulièrement vulnérables et des zones mal desservies ou isolées. Une attention particulière doit être prêtée à la formation des formateurs. Les TIC ouvrent des perspectives radicalement nouvelles au cyberapprentissage, domaine dans lequel de nouveaux partenariats doivent être conclus entre les secteurs public et privé.

Principe 5. Instaurer un climat propice, y compris par la création de cadres juridiques, réglementaires et politiques

Afin de pouvoir tirer parti au maximum des possibilités de la Société de l'information, les pouvoirs publics doivent créer un cadre juridique, réglementaire et politique fiable, transparent et non discriminatoire, à même de promouvoir l'innovation et la concurrence technologiques, propice aux investissements consentis, principalement par le secteur privé, pour la mise en place d'infrastructures et le développement de nouveaux services.

La Société de l'information étant d'évidence un phénomène mondial, il conviendrait de réfléchir aux questions telles que la protection de la confidentialité, la confiance du consommateur, la gestion des noms de domaine, l'appui au commerce électronique, la protection des droits de propriété intellectuelle, les solutions "source ouverte", etc., avec la participation active de tous les intéressés.

Principe 6. Fiabiliser et sécuriser l'utilisation des TIC

Les perspectives qu'offrent les TIC ne peuvent se concrétiser que si les réseaux et les systèmes informatiques sont suffisamment fiables pour prévenir et détecter les incidents liés à la sécurité et y réagir de façon adaptée. Toutefois, la sécurité effective de ces systèmes ne relève pas simplement des pouvoirs publics ou de l'application de la loi, pas plus que de la technologie. Il faut développer une culture globale de la cybersécurité - la sécurité doit être fondée sur la prévention, avec l'appui de l'ensemble de la société; elle doit être compatible avec la nécessité de préserver la libre circulation de l'information.

Le risque est que les TIC soient utilisées à des fins non conformes aux objectifs de maintien de la stabilité et de la sécurité internationales et nuisent tant à l'intégrité de l'infrastructure des Etats, au détriment de la sécurité publique dans les secteurs civil et militaire, qu'au fonctionnement de leurs économies. Il faut de surcroît prévenir l'utilisation des ressources ou des technologies d'information à des fins criminelles ou terroristes.

Afin de fiabiliser et de sécuriser l'utilisation des TIC, les Etats devraient s'attacher à faire mieux connaître dans leurs sociétés les risques liés à la cybersécurité et à renforcer la coopération internationale, y compris avec le secteur privé.

Principe 7. Trouver des solutions aux problèmes mondiaux

La concertation internationale sur la Société de l'information aux niveaux mondial, régional et sous-régional doit promouvoir l'échange d'expériences, la recherche et l'application de normes et de standards compatibles, le transfert du savoir-faire et l'appui technique, en vue de remédier à la pénurie de compétences et de mettre en oeuvre des programmes de coopération internationale, notamment dans le domaine de la création de contenu. La diffusion d'exemples de réussite et la mise en commun de meilleures pratiques ouvriront ainsi la voie à de nouvelles formes de coopération internationale.

Cyberstratégies

Les Etats doivent promouvoir des stratégies nationales globales et innovantes pour encourager le développement de la Société de l'information, en y associant le secteur privé et la société civile. La participation du secteur privé est essentielle pour assurer le développement rationnel et durable des infrastructures, des contenus et des applications. Les cyberstratégies nationales doivent être adaptées aux besoins des différentes communautés, compte tenu du stade de développement et des caractéristiques structurelles de l'économie nationale. Ces stratégies peuvent tirer parti des connaissances et de l'expérience acquises; les échanges, notamment en ce qui concerne les meilleures pratiques, jouent dans ce contexte un rôle clé, car ils permettent aux pays d'apprendre les uns des autres, par le biais du dialogue.

Pour être efficaces, ces stratégies doivent permettre de définir non seulement des objectifs, mais aussi des délais, des indicateurs et des mécanismes d'évaluation des résultats, fondés sur des critères quantitatifs et qualitatifs.

Pour les petits pays, les stratégies régionales peuvent contribuer à la création de marchés relativement vastes, qui offrent des conditions plus intéressantes pour les investissements du secteur privé, et contribuent à la mise en place d'un environnement concurrentiel. En outre, les TIC, qui offrent des perspectives aux administrations publiques, incitent le secteur privé à investir et favorisent le passage direct à l'utilisation de technologies nouvelles et évoluées, pourraient avoir un rôle particulièrement important à jouer dans le contexte du développement.

Compte tenu de ces principes, les thèmes prioritaires suivants applicables aux cyberstratégies ont été retenus pour l'élaboration de stratégies futures.

Thèmes prioritaires

Cybergouvernement: plus d'efficacité et de transparence

Sur le plan des politiques générales, les méthodes utilisant les TIC renforceront la responsabilité et la transparence et permettront de mieux surveiller, évaluer et gérer le fonctionnement des services publics. L'administration publique peut employer ces méthodes pour renforcer la transparence, la responsabilité et l'efficacité des services publics offerts aux administrés (éducation, santé, transports, etc.) et aux entreprises.

E-Business: une compétitivité accrue et des emplois plus qualifiés

Quelle que soit leur taille, les entreprises peuvent utiliser les TIC pour stimuler l'innovation, réaliser des gains de productivité, réduire les coûts des transactions et bénéficier d'externalités de réseau. Pour accompagner ce processus, les pouvoirs publics doivent encourager les services, par la création d'un environnement favorable, l'adoption d'un cadre réglementaire qui vise à promouvoir des applications et un contenu en rapport avec l'investissement privé, sur la base d'une vaste infrastructure large bande, et doivent favoriser les partenariats entre secteur public et secteur privé. L'utilisation des technologies numériques peut renforcer le rôle joué par les entreprises pour promouvoir l'esprit d'entreprise, l'acquisition des connaissances, la mise à niveau des compétences, et par là même contribuer à augmenter la productivité et les revenus, à créer des emplois, ainsi qu'à améliorer la qualité de la vie professionnelle. Une attention particulière doit être portée aux petites et moyennes entreprises, qui sont à fois bénéficiaires et artisans de l'e-business.

Cybersociété: Elargissement du contenu et des applications au niveau local

Dans le contexte de la Société de l'information, l'implication et la participation de tous, hommes et femmes, indépendamment de leur situation économique, ainsi que la généralisation de l'emploi des TIC dans la vie quotidienne et professionnelle, constituent un objectif de premier plan.

Les Etats devraient promouvoir activement la participation des différents partenaires à l'élaboration d'applications qui améliorent la qualité de la vie, en particulier dans des domaines clés tels que l'éducation et la santé, à l'échelle mondiale et locale. Ils devraient également encourager la création d'un contenu informatif varié, qui contribue à la préservation et à la diffusion de la culture, de la langue et du patrimoine locaux et nationaux. Les autorités locales, qui représentent pour les citoyens le premier point de contact avec l'administration, ont un rôle important à jouer; elles pourraient aussi encourager le développement de collectivités locales. La promotion de la diversité et de l'identité culturelles, y compris la création d'un contenu informatif varié et la numérisation du patrimoine éducatif, scientifique et culturel, sont prioritaires dans l'édification de la Société de l'information. Il convient aussi de poursuivre les recherches sur les incidences socioculturelles des TIC.

Cyberapprentissage et cyberéducation: Donner à l'être humain les moyens de son autonomie

Le cyberapprentissage vise à développer les compétences en vue de donner accès à la connaissance, qui recouvre divers domaines: contenu local, diversité linguistique et culturelle et droits de propriété intellectuelle, entre autres. L'accès à la connaissance est un facteur essentiel du développement économique, culturel et social. Il permet d'offrir à tous ceux qui demeurent en marge du système d'éducation officiel un enseignement et des informations adaptés à leurs besoins et à leur culture. L'éducation donne les moyens de surmonter la pauvreté, ce qui explique que le cyberapprentissage soit l'un des principaux facteurs qui contribuent à la réduction de la fracture numérique.

Suivi

Les principes et priorités énoncés ci-dessus doivent être soumis, sous forme de contribution régionale, au SMSI, qui y donnera suite; ils doivent guider les Etats dans l'élaboration des stratégies et l'adoption des mesures qui s'imposent en vue de l'édification de la Société de l'information.
